



ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION :  
**DANGER !**

## Sommaire

- 1- Circulaire de rentrée 2013
- 2- SNETAA-FO à Seignosse
- 3- Visuel LIBERATION

## I- Rentrée 2013 - Circulaire d'orientation et de préparation

La circulaire de rentrée 2013 est un plaidoyer pour la loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole, en soi une intention politique, en plein examen par le Parlement et dont la date de publication au Bulletin officiel n° 15 du 11 avril n'est pas un hasard.

([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71409](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409))

Déclinée en cinq grandes priorités, la première priorité développée est la formation des enseignants. **La volonté affichée ici est de s'inscrire a contrario du précédent gouvernement.**

Pour l'instant, le flou persiste quant aux modalités qui seront mises en place concrètement pour la formation mais surtout les référentiels ne sont pas encore finalisés à ce jour.

La circulaire précise que les suppressions d'emplois sont terminées, c'est-à-dire que les postes d'enseignants partant à la retraite seront remplacés. Pour le **SNETAA-FO**, c'est un début mais nettement insuffisant si l'on considère plusieurs éléments :

- Les classes regroupées et surchargées de nos collègues,
- Les moyens supprimés à la voie professionnelle dans le calcul des DHG (dotations horaires globales),
- Le nombre de places offertes aux concours réservés qui vont laisser nombre de contractuels sur le bord du chemin,
- La non ouverture aux concours, qu'ils soient interne, externe ou réservé dans certaines disciplines.

Le **SNETAA-FO** le dit haut et fort : Monsieur le Ministre, donnez les moyens nécessaires à l'école, payez les enseignants à la hauteur de leur travail, et vous pourrez alors envisager une « évolution en profondeur des pratiques professionnelles et une amélioration significative du bien-être à l'école ».

Le collège : on aurait pu se réjouir de l'abrogation de la loi dite Cherpion qui prévoyait l'entrée en apprentissage des élèves à partir de l'âge de 14 ans.

Le dispositif demeure dans le Code de l'Education sous sa forme préexistante, le DIMA (Dispositif d'insertion pour les Métiers en Alternance), il accueillera les élèves à partir de l'âge de 15 ans en CFA. Rien n'est dit à propos des élèves qui pourraient être accueillis en lycée professionnel, sauf le maintien des « e prépa-pro. Pour le SNETAA FO, il s'agit d'une manière d'ostraciser l'enseignement professionnel qui va passer aux régions et de ne pas reconnaître le travail effectué par ses enseignants.

L'année 2013/2014 étant définie par la circulaire comme une année transitoire, l'avenir verrait se renforcer d'une liaison plus étroite entre l'école et le collège. Pourquoi pas aussi entre le collège et le lycée ? Allons-nous vers un cycle de détermination troisième-seconde ?

Ce serait l'affirmation de la fin de la seconde professionnelle et d'une seconde à options dans un lycée unique, qui est sous-entendue dans les déclarations du ministre. Les élèves en difficulté vers l'apprentissage et les autres dans un parcours unifié.

**Le SNETAA-FO dit NON !**

Les SEGPA : la circulaire de rentrée confirme l'existence des SEGPA et EREA dont les « missions sont maintenues ». Jusqu'à quand et quelles missions sachant que la professionnalisation et donc la préparation à un métier n'existe plus et que les enseignants ont obligation aujourd'hui d'enseigner dans le cadre de « champs professionnels » très large ? Ce que le **SNETAA-FO** réclame, c'est le retour au sein des SEGPA à une véritable préparation professionnalisante à un CAP, premier diplôme qualifiant pour les élèves.

La circulaire confirme le rôle des conseils régionaux pour ce qui concerne la carte des formations. Nous répétons ici notre opposition à l'article 18 de la loi Peillon qui constitue pour notre organisation le désengagement de l'état dans la formation d'une partie des élèves. Selon la circulaire, c'est « valoriser la voie professionnelle » que d'identifier *au moins un campus des métiers et des qualifications par académie*.

Le campus des métiers, c'est :

- la mixité des parcours,
- la mixité des publics,
- la soumission aux régions et aux branches professionnelles.

**LE SNETAA-FO DIT NON !**

Enfin, le combat contre les dispositifs d'exception, type ECLAIR n'est pas terminé puisque non abrogé.

Une circulaire « *d'anticipation* », ce dernier mot est employé plusieurs fois, sans surprise, qui préjuge du vote par le Parlement, qui confirme les craintes contenues dans la loi Peillon sur l'avenir de la voie professionnelle, des élèves de cette voie et des Professeurs de lycée professionnels.

**Le SNETAA-FO dit NON !**

## **II- Le SNETAA-FO à Seignosse**

La semaine dernière a eu lieu le XVIème Congrès de la FNEC-FP FO à Seignosse (Landes), auquel le SNETAA-FO a participé en tant que membre de droit. La Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle est la structure de FO qui regroupe donc l'ensemble des syndicats des métiers liés à l'enseignement. Le SNETAA-FO y a trouvé toute sa place et toute sa légitimité dans la mesure où il a été réaffirmé que les compétences de notre syndicat portent bien sur les lycées professionnels et ses personnels ; par ailleurs, l'action et les revendications du SNETAA-FO ont été reconnues notamment par Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de FO, dans son discours de clôture. C'est en conséquence un bilan très positif que le SNETAA-FO tire des travaux de cette assemblée car il a pu faire entendre sa voix : celle de l'enseignement professionnel initial public et laïque !

## **III- Visuel paru dans LIBERATION du mercredi 3 avril 2013**

*(Voir pièce jointe)*